



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2023-DEL-002

OBJET : Investissement – inscription des crédits ouverts dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Principal 2022.

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2023 **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, GANGNEBIEN Jennifer, VANHALST Damien, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, BOURGOGNE Julien, GRUDLER Agnès, MORÉNO Ludovic, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, NOYON Lucien, KLEIN Ninon, PASQUIER Hugo.

Date de publication : 8 février 2023

Nbre de conseillers en exercice : 24

Nbre de présents :

Ouverture de la séance :

18 présents + 2 pouvoirs : 20 votants

Etaient absents et excusés :

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme COSTEDOAT Anne, pouvoir à Mr BOURGOGNE Julien.

Mme COSSÉ Delphine.

Mr DAMOTTE Stéphane.

Nomination du secrétaire de séance : Mme GRUDLER Agnès.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que certaines dépenses doivent être engagées entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2023, date limite du vote du budget principal primitif 2023, afin de permettre la continuité des programmes, Sa commission des finances entendue,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Article 1 : autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022.

Chapitre	Article	Fonction	Libellés de l'article	Montant
14003	2313	213	Immobilisations en cours – Constructions	15 480,00 €
Total chapitre/opération 14003				15 480,00 €
17001	2312	823	Immobilisations en cours – aménagement de terrains	180 000,00 €
Total chapitre/Opération 17001				180 000,00 €
93010	2183	020	Matériel de bureau et informatique	5 000,00 €
93010	21578	822	Autres matériels et outillages de voiries	5 000,00 €
Total chapitre/Opération 93 010				10 000,00 €
93049	2111	824	Terrains nus	27 700,00 €
93049	2138	71	Autres constructions	2 300,00 €
Total chapitre/Opération 93049				30 000,00 €
23001	2315	822	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillages techniques	14 000,00 €
Total Chapitre/Opération 23001				14 000,00 €
458123001	458123001	822	Opérations sous mandat	7 031,00 €
Total Chapitre 458123001				7 031,00 €
93013	2315	821	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillages techniques	170 000,00 €
Total chapitre/Opération 93 013				170 000,00 €
93014	21312	211	Bâtiments scolaires	8 000,00 €
93014	21312	251	Bâtiments scolaires	10 000,00 €
93014	2031	020	Frais d'études	1 152,00 €
Total chapitre/Opération 93014				19 152,00 €
20	202	820	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	1 000,00 €
Total chapitre 20				1 000,00 €
454195	454195	020	Travaux effectué d'office pour le compte de tiers – dépenses	9 000,00 €
Total chapitre 454195				9 000,00 €
TOTAL				455 663,00 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application «Télérecours citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 16 février 2023

La Secrétaire de séance,
Agnès GRUDLER



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

